

MARCHÉ AUX PUCES

Brocante, convivialité et restauration sur place

Dimanche 27 septembre 2026

Rue du Stade
67800 HOENHEIM



Formulaire
téléchargeable
sur le site :

www.csc-hoenheim.fr

Pour tous renseignements et inscriptions :



03 88 33 50 42



5 avenue du Ried, 67800 Hoenheim



accueil@csc-hoenheim.fr



www.csc-hoenheim.fr



VENEZ CHINER,
TROUVER LA PERLE RARE
ET PASSER UN BON
MOMENT ENSEMBLE !

Marché aux Puces Rue du Stade à Hœnheim le 27 septembre 2026

Une caution «propreté» d'un montant de 20 € vous sera demandée lors de l'inscription (uniquement par chèque).

Cette caution vous sera restituée quelques jours après le marché aux puces si et seulement si :

- à votre départ, l'emplacement est propre et que vous avez emporté votre sac poubelle et le reste de vos objets,
- Vous avez fait valider par nos agents munis d'un gilet fluo la propreté de votre emplacement avant de partir. Ces derniers présents tout au long de la route à partir de 16h30 vous feront signer le registre prévu à cet effet.

RÈGLEMENT

1 - Le marché aux puces est ouvert à **tous les particuliers**, à condition de renvoyer le talon réponse totalement rempli et accompagné du paiement en chèque **avant le 18 septembre 2026**, sous réserve de places disponibles. Les chèques seront encaissés à partir de cette date.

2 - Le prix du mètre linéaire est de 5 €. Emplacement de 4 mètres minimum.

3 - Aucun emplacement ne sera reloué.

4 - Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus puisque réservés aux organisateurs. **Jeux et loterie paiements sont formellement interdits sur le site.**

5 - La vente d'armes blanches ou à percussion est prohibée.

6 - L'introduction de substances nocives et/ou explosives est interdite dans le périmètre du marché. Exemple : bonbonne de gaz.

7 - Toute utilisation démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.

8 - Les animaux doivent être tenus en laisse.

9 - Heures d'ouverture : Installation des stands de 6h à 8h. Ouverture à la vente à 8h. Au déballage, les voitures devront être mises en épi, derrière le stand. Après 8h, plus aucune voiture ne devra circuler dans les allées du marché aux puces.

10 - Le CSC, organisateur de cette manifestation, décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accidents qui pourraient survenir aux stands ou dans le paramètre de la manifestation. L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct au plus tard pour 18h.

11 - **Le numéro de votre sera emplacement communiqué à l'entrée de la manifestation**

En cas de non-respect de ce règlement, le CSC, organisateur de cette manifestation est seule juge et peut même procéder à l'exclusion.

Talon d'inscription à renvoyer à : **CSC Hœnheim - 5 avenue du Ried - 67800 HOENHEIM**

Téléphone : 0388335042

« Aucun départ d'exposant ne sera autorisé avant 17h »

Nom - Prénom :

Adresse complète :

Téléphone privé :Téléphone portable :

Email : (en majuscules).....

.....

Pièce d'identité N° :Délivrée le :à

Réserve un emplacement (minimum de 4 mètres linéaires) de.....ml X 5€ (le ml) =.....€

Ci-joint la somme de : €

+ la caution "propreté" de 20€ (uniquement par chèque)

+ une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour de votre caution propreté

Les deux chèques sont à établir à l'ordre du CSC Hœnheim et à nous renvoyer **avant le 18 septembre 2026 avec une enveloppe timbrée à votre adresse pour renvoi du chèque caution.**

Manifestation réservée exclusivement aux particuliers : la loi qui a ainsi été votée le 2 août 2005 prévoit au travers de son article L310-2 que les Particuliers non-inscrits au registre du commerce Et des sociétés Sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

Je soussigné.....atteste par la présente avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ